
Réunion du 21/11/18 GT Réforme de l'enseignement professionnel.

Compte rendu.

Pour ceux qui n'ont pas le courage de lire cette tartine, un tableau bilan en fin de compte rendu, vous rappelle les principaux points positifs et négatifs de la réunion. Cela dit vous ne prendrez pas la mesure des débats...

La date du prochain CSFPM nous a été communiquée : le 15/02/19

Bilan du travail de mise en place de la réforme et calendrier:

Mr Singellos a commencé par faire un bilan des travaux menés, en appuyant bien sur le fait qu'il se tenait au calendrier indiqué, balayant d'un revers de main les critiques émises par le club des directeurs et l'intersyndicale sur le retard cumulé et le manque de visibilité de la réforme BLANQUER. La mise en œuvre des nouveaux BAC PRO est donc maintenue à la rentrée 2019. Mr Singellos nous affirme que cette réforme se fera simultanément avec celle de l'EN (Éducation Nationale), qui lui paraît quasi définie dans ces grandes lignes.

Le travail de rédaction des référentiels est prévu pour janvier. L'IGEM devrait travailler sur une rédaction préalable qui serait rediscutée en GT (Groupe de Travail) au moins de janvier, comme cela avait été le cas pour les référentiels FC. Une feuille a circulé pendant la réunion pour que s'inscrivent les personnes souhaitant participer à ce travail. Je me suis positionné pour la filière EMM et Terence pour la filière CGEM. Nos collègues de la CGT et de la CFDT se sont également inscrits. En aparté en fin de réunion nous avons fait part au directeur adjoint de la DAM de l'importance de ce travail d'écriture. Que les GT de travail sur la rédaction devaient se faire sur un temps long, pas une demi-journée. Nous lui avons également glissé qu'il fallait réfléchir au statut des enseignants qui y seraient convoqués. Il sera sans doute nécessaire que le syndicat le relance à ce sujet.

Pour leur part, le club des directeurs demande à ce que des éléments concrets (plan de scolarité, places dans les filières et des grilles horaires) soient transmis le plus rapidement possible aux établissements.

Concernant les BTSM, la DAM, souhaitant se concentrer sur la réforme des BAC PRO, a évité tout débat à ce sujet. Il a simplement été mentionné que le travail sur la réforme des BTSM serait mis en œuvre une fois celui des BAC PRO terminé, pour une mise en application à la rentrée 2022. Le BTSM MARN ne sera donc pas créé avant. L'avenir des classes MAN est resté en suspens, mais il n'y aura pas de fermeture de ces classes avant la rentrée 2022. La question de l'intégration des élèves de BTSM en L2 / L3 est repoussée. Il est dommage que cette réforme ne soit pas réfléchie globalement, qu'on la saucissonne et que l'on repousse les problèmes qui s'accumulent à plus tard.

Bilan réunion entre la DAM et l'EMSA :

Ensuite Mr Singellos nous a fait un bilan très rapide des réunions entre la DAM et l'EMSA (Organisme qui est en charge d'auditer les états membres de l'UE pour l'application des normes de l'OMI). Sur l'Europe : 15 états membres ont été audités. 16 processus posent des PB, dont 8 dans les systèmes de formation (qui nous concernent directement). Le bilan de ces audits devrait nous être transmis. Mr Singellos a fait une demande pour pouvoir communiquer ce bilan. Il attend toujours une réponse et nous indique qu'il nous le fera parvenir dès que possible. Ce rapport a été abordé rapidement mais il annonce les points sensibles qui risquent d'apparaître lors de l'audit de la France début 2019, notamment :

- Les problèmes liés à la co-gestion de l'enseignement par différents ministères (ministère de l'éducation et celui de la mer ou des transports comme en France).
- L'obsolescence de nos programmes liée à un manque de révision régulier de leur contenu.
- Remise en question de notre système éducatif inadapté aux besoins (attention nous pourrions toucher un point très sensible).
- Des cours et des formations STCW basés sur d'anciens cours de l'OMI.

Difficile de se faire une idée des conséquences de cet audit après cette brève présentation.

Réforme :

Les tableaux qui nous avaient été communiqués ont visiblement été rangés au placard. Encore une fois ce travail réalisé par l'IGEM n'a servi à rien, sinon à faire monter la pression. Mr Singellos a retravaillé sur des grilles horaires par filière. Elles ont été réalisées semble-t-il

en urgence et nous ont été présentées en séance. L'intersyndicale a demandé à ce qu'elles soient diffusées rapidement. Mr Singellos s'est engagé à le faire d'ici la fin du mois.

a- Conséquence de ces nouvelles grilles horaires :

- Pour l'EG, les grilles se sont conformées aux préconisations de la réforme BLANQUER. Les volumes d'EG remontent donc par rapport à la proposition de l'IGEM. Cela dit nous restons sur la base BLANQUER, qui génère une diminution des volumes d'EG par rapport à ceux des BAC PRO actuels.
- La réforme BLANQUER devrait finalement acter un volume hebdomadaire maxi de 35 heures à l'EN. Les grilles qui nous ont été présentées indiquaient des volumes hebdomadaires aux alentours des 35 heures. Ce qui semble signifier que cette réforme ne générerait pas de perte de DHG sur l'ensemble des LPM.
- La base annuelle est bien de 36 semaines de formation, PFMP comprises. La proposition de l'IGEM faisait état de 32/33/31 semaines de formation. Mr LEONARD, interrogé à ce sujet, nous a gratifié d'une remarquable explication. Nos élèves faisant des voyages scolaires, des forums (?), et autres (?), il avait jugé bon de réduire de parfois 5 semaines certaines années de scolarité... Suite à cette intervention extrêmement "pertinente" il a été conclu que la scolarité se déroulerait bien sur 36 semaines.
- La gestion, la PSE et le développement durable font leur retour dans les grilles horaires.
- Le chef d'œuvre et les cours de co-animation sont maintenus. L'EN a signifié à la DAM que nous aurions une certaine liberté pour leur mise en œuvre (utilisation pour de l'EP ?).

D'autre part Mme Desbois a affirmé que le seuil maximal des classes de seconde ne dépassera pas les 24. Que le nombre de classe de seconde dans les établissements à la rentrée 2019 serait le même que celui de la rentrée de 2018 (exemple : les établissements qui ont actuellement une classe de seconde EMM et une classe de seconde CGEM ouvriront deux classes de seconde avec option à la rentrée 2019)

b- En ce qui concerne les contenus :

Le problème du patron de pêche a généré beaucoup de débat. Il ne semble plus d'actualité qu'il soit délivré à la suite du BAC PRO CGEM. L'augmentation du volume de ramendage a pour conséquence l'impossibilité de l'intégrer au BAC. Les mentions complémentaires ne convenant ni à la profession, ni au représentant du club des directeurs, ni à l'administration, semblent avoir du plomb dans l'aile. Le patron de pêche pourrait être repoussé en première année de BTSM. C'est-à-dire que des élèves suivant le BTSM et des élèves suivants uniquement le module pour le patron de pêche cohabiteraient pendant un temps lors de la première année du BTSM ?! Si c'est le cas, un problème se posera pour la classe MAN intégrée en 1^{er} année de BTS PGEM : elle ne pourra pas suivre les cours du patron de pêche n'ayant pas les bases. Se dirige-t-on vers un BTS PGEM à deux vitesses ne délivrant pas les

mêmes titres en fonction de l'origine des élèves... ? Si c'est le cas, le SNETAP se positionnera contre cette proposition.

En ce qui concerne le C200 pêche, nous avons fait remonter la disparition de conduite de la pêche (technique de pêche, traitement des captures, réglementation...). Face à cette incompréhension pour la formation d'un futur chef d'entreprise et soutenu par la profession, une réflexion sera portée par Mr Singellos pour intégrer ces notions sans qu'aucune promesse ne soit faite.

Cela dit il sera nécessaire à réception des nouvelles grilles horaires d'étudier la possibilité d'intégrer au BAC PRO CGEM le patron de pêche (notamment grâce aux heures de chef d'œuvre).

En ce qui concerne les mentions complémentaires la situation est loin d'être claire. Terence et moi n'avons d'ailleurs pas perçu la même chose. Ils semblent malgré tout que les mentions complémentaires soient toujours d'actualité. La piste de les intégrer au BTS n'a pas reçu d'avis favorable de Mr Singellos. Cela dit la profession ne croyait pas en ces formations, jugeant que des élèves sortant de BAC PRO partant travailler l'été, ne reviendraient pas au lycée pour quelques mois de formation. Ces mentions seront des formations continues. Les établissements ne devraient donc pas recevoir de DGH supplémentaires pour les assurer.

Considérant que ces mentions complémentaires ne seraient pas la solution idéale pour satisfaire à la demande de polyvalence des élèves le gros point noir de la journée est arrivé sur le tapis : création d'un BAC PRO polyvalent (750 kW + C200). Le représentant du club des directeurs a été très insistant à ce sujet. Il en a fait son principal cheval de bataille. La profession (uniquement des représentants de la pêche) a soutenu cette demande. L'administration n'attendait que ça pour le remettre sur le tapis. Je me suis retrouvé bien seul à réaffirmer les dangers que représentait la mise en place d'une telle formation pour la filière machine. J'ai rappelé ce qui avait déjà été dit et les conséquences attendues, mais la création d'une ou deux sections expérimentales de ce BAC semble être actée. Les établissements qui se positionneront sur cette formation devront en contrepartie fermer la section EMM. La question du débouché de ce BAC (initialement il pouvait déboucher sur les trois BTSM) a été évoquée. Là encore toutes les questions liées aux BTSM ont été éludés. Il a même été évoqué dans l'assistance que ce BAC pourrait ne pas avoir de possibilité de débouché sur des BTSM !!!

Dans ces conditions le contenu du BAC EMM devient primordial. La disparition du module CAEERS pour les élèves de la filière EMM s'avérant rédhibitoire pour la navigation au commerce, il a été demandé à ce qu'il soit réintégré à la formation. Ce point n'a pas été tranché, malgré une réticence de l'IGEM et de GM1. Heureusement l'intervention de Mr Tertrin dans notre sens à semble-t-il fait réfléchir GM1. Il a également été demandé que l'enseignement en machines soit renforcé pour s'adapter aux spécificités du commerce. Je dois dans ce sens faire parvenir à Mr Singellos des propositions qui viseront à faire de ce BAC un BAC 750kW++. Je suis preneur des observations de mes collègues électricien sur ce sujet.

Il ne devrait plus y avoir de certification intermédiaire, simplifiant le processus d'évaluation et évitant par la même occasion l'évaporation à l'issue de cette certification.

Il a également été demandé de s'aligner sur les dates de l'EN pour les examens du mois de juin.

Enfin l'avenir de la classe MAN a été évoqué. Elle pourra peut-être s'intégrer à la première année de BTSM. Mais la politique de l'EN étant visiblement de mettre en place une sorte de classe préparatoire destinés aux bacheliers pro pour intégrer des BTS... histoire de combler l'abaissement du niveau en EG lié à la réforme BLANQUER (on marche sur la tête), l'avenir de ces classes est extrêmement flou.

Tableau Bilan réunion :

Points positifs	Points négatifs
36 semaines de cours par an (moins les PFMP)	Disparition du patron de pêche du BAC CGEM
Volume EG remonté au niveau des préconisations BLANQUER	Calendrier maintenu
Volume hebdomadaire possible jusqu'à 35 heures	Disparition certification intermédiaire (est-ce une mauvaise chose ?)
Classe MAN Maintenu jusqu'à la rentrée 2021 incluse	Création d'un BAC Polyvalent (750kW/C200) qui constitue bien plus un danger qu'une solution
Une réflexion sera portée sur l'intégration de la conduite de la pêche pour le C200 pêche	Intégration du CAEERS en EMM à surveiller
La PSE, la gestion et le dév. Dur. Sont réintégrés	Ouverture nouveaux BTSM repoussée à la rentrée de sept. 2022
Liberté d'organisation des heures de chef d'œuvre et de co-enseignement	Avenir de la classe MAN
24 élèves maxi par classe de seconde	
Nombre d'ouverture de classe de seconde prochaine rentrée équivalent à celui de la rentrée précédente.	
Dates d'examens alignées sur l'EN	